

European Joint Programme on Rare Diseases

Infos clés :

FINANCEMENT :

Financeurs : ANR et FFRD
 Montants: 250 K€ maximum par partenaire français, 300 K€ si coordinateur

DUREE : 3 ans maximum

DEPOT RÉCURRENT (1 fois par an) : **en 2 étapes** (février : pré-proposition / juin : proposition complète)

Description générale :

Le **Programme Européen conjoint sur les Maladies Rares (EJP RD)** rassemble des agences de financement nationales et régionales pour coordonner l'effort de recherche sur les maladies rares en Europe autour d'un programme commun.

En 2021, il est mis en œuvre via le JTC 2021, (Joint Transnational Call) soit un **appel transnational** pour des projets de recherche sur les **maladies rares** (qui touchent moins de 5 personnes sur 10 000 selon la définition européenne).

Le but est de développer des collaborations transnationales sur des projets de recherche interdisciplinaire. L'appel 2021 se concentre sur les sciences humaines et sociales et s'intitule "*Social sciences and Humanities Research to improve health care implementation and everyday life of people living with a rare disease*".

Plus d'informations : <https://anr.fr/fr/detail/call/recherches-en-sciences-humaines-et-sociales-shs-visant-a-ameliorer-la-mise-en-oeuvre-des-soins-de-s/>

Conditions d'éligibilité :

Entités éligibles :

Secteur académique (Université, établissement d'enseignement supérieur, organisme de recherche public...), Secteur clinique (**hôpitaux et autres établissements de santé**), secteur privé (entreprises de toute taille), Associations de patients.

Consortium : **entre 3 et 6 partenaires** de pays différents éligibles au programme (cf. liste dans le texte de l'appel) :

- Pas plus de 2 partenaires issus d'un même pays
- Pas plus de 2 partenaires additionnels assurant leur financement par d'autres sources
- Un consortium impliquant un ou deux partenaires originaires de pays sous-représentés (*Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Turquie*) ou impliquant des chercheurs en début de carrière peut compter 8 partenaires (au lieu de max. 6).

Conditions de financement pour la France :

Chaque entité éligible est financée par une agence de son pays ; par conséquent, les règles financières diffèrent d'un pays à l'autre.

Coûts directs éligibles : **personnel en contrat temporaire, petit équipement, missions, consommables et animaux**, sous-traitance (max. 50% du financement demandé par partenaire)

Coûts indirects éligibles (frais de gestion) : **8% des coûts directs éligibles pour les organismes de recherche public** ; 68% des frais de personnel + 7% des autres coûts directs éligibles pour les autres organismes (non public)

Taux de financement : **100% des coûts additionnels** pour les universités, EPST, EPIC, **hôpitaux**, organisme de recherche public ; 30% pour les entreprises ; 45% pour les PME

Critères et étapes d'évaluation :

- Trois critères principaux : Excellence, Impact, Mise en œuvre.
- Procédure en 2 phases pour les pré-propositions et propositions complètes :
 1. Examen au niveau national ou transnational (CSC)
 2. Examen international par des experts scientifiques indépendants (SEC)
- Le CSC donnera la recommandation finale aux organisations de financement nationales sur les propositions à financer, sur la base de la liste de classement final fournie par la SEC.

Conditions de soumission :

Soumission sur un portail en ligne
 Dossier en anglais
 Dépôt en 2 étapes

Le coordinateur, s'il est français, doit appartenir à un organisme de recherche public.

Question générale sur l'appel conjoint :

JTC2021@ejprarediseases.org

Question sur la participation des équipes françaises :

Dr Florence Guillot (01 78 09 80 01)

Florence.guillot@anr.fr ou EJPRDcall@anr.fr